

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-896

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses concernant la GESTION DES COURS D'EAU – PARTIE VIII et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2021.

GÉNÉRALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et déposé au conseil et qu'il a eu communication de l'objet et de la portée du règlement, conformément à l'article 445 du *Code municipal*, lors de la séance du 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une somme de 278 626 \$ représentant les coûts reliés au service de gestion des cours d'eau;

RÉPARTITION

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés au service de gestion des cours d'eau sont couverts par les revenus qu'ils génèrent;

CONSIDÉRANT QUE toutes les mesures nécessaires seront prises pour atteindre l'équilibre budgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-896**, unanimement statué ce qui suit, à savoir:

- 1) Il sera par les présentes requis, des municipalités utilisatrices du service de gestion des cours d'eau de la MRC de Drummond, les revenus suffisants au montant de 230 626 \$, le tout selon les tarifs établis, pour couvrir les dépenses;
- 2) Il sera et il est par les présentes requis, de toutes les municipalités de la MRC, une quote-part de 48 000 \$ au prorata de leur richesse foncière uniformisée 2021, le tout tel qu'il apparaît au tableau n° 1, lequel est annexé au présent règlement;
- 3) Il sera et il est par les présentes requis, de toutes et chacune des municipalités de la MRC, les coûts ci-haut prévus, en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de 2021, tel que prévu au tableau n° 1;
- 4) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt d'un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités, visées par le présent règlement, pour tout versement fait après le quinze (15) de chacun des mois courants pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

Signé: Carole Côté
Carole Côté
Préfète

Signé: Gabriel Rioux
Gabriel Rioux
Directeur général

Avis de motion : 18 novembre 2020

Présentation du projet de règlement : 18 novembre 2020

Adoption du règlement : 9 décembre 2020

Avis de promulgation : 16 décembre 2020

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 16 décembre 2020

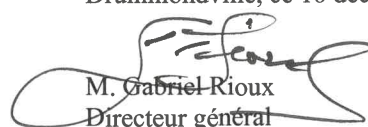

M. Gabriel Rioux
Directeur général

TABLEAU # 1

CODES	MUNICIPALITÉS	MÉDIANE 2021	FACTEURS COMP.	RICHESSSE FONC.		VERSEMENTS		
				UNIFORMISÉE 2021	COURS D'EAU	1 VERSEMENT JANVIER + DÉC. 2021	10 VERSEMENTS FÉVRIER @ NOVEMBRE 2021	
1	49015	Durham-Sud	100%	1,00	133 681 182\$	510,43\$	85,13\$	42,53\$
2	49025	L'Avenir	100%	1,00	181 173 286\$	691,77\$	115,37\$	57,64\$
3	49020	Lefebvre	99%	1,01	111 329 482\$	425,09\$	70,89\$	35,42\$
4	49080	N.D.Bon-Conseil Par.	96%	1,04	189 135 000\$	722,17\$	120,37\$	60,18\$
5	49075	N.D.Bon-Conseil Vil.	97%	1,03	137 528 036\$	525,12\$	87,52\$	43,76\$
6	49125	St-Bonaventure	91%	1,10	174 928 951\$	667,93\$	111,33\$	55,66\$
7	49085	Sainte-Brigitte	97%	1,03	124 020 552\$	473,55\$	78,95\$	39,46\$
8	49070	St-Cyrille	100%	1,00	508 538 460\$	1 941,74\$	323,64\$	161,81\$
9	49100	St-Edmond	100%	1,00	157 748 500\$	602,33\$	100,43\$	50,19\$
10	49105	St-Eugène	95%	1,05	244 292 728\$	932,78\$	155,48\$	77,73\$
11	49005	St-Félix	100%	1,00	229 932 589\$	877,95\$	146,35\$	73,16\$
12	49048	St-Germain	89%	1,12	603 464 261\$	2 304,20\$	384,10\$	192,01\$
13	49113	St-Guillaume	94%	1,06	198 837 091\$	759,22\$	126,62\$	63,26\$
14	49030	St-Lucien	101%	0,99	243 518 294\$	929,82\$	155,02\$	77,48\$
15	49095	St-Majorique	97%	1,03	177 817 763\$	678,96\$	113,16\$	56,58\$
16	49130	St-Pie-de-Guire	88%	1,14	98 439 091\$	375,87\$	62,67\$	31,32\$
17	49040	Wickham	101%	0,99	336 802 795\$	1 286,01\$	214,41\$	107,16\$
		SOUS-TOTAUX			3 851 188 060\$	14 704,94\$	2 451,44\$	1 225,35\$
18	49058	Drummondville	100%	1,00	8 719 908 736\$	33 295,08\$	5 549,18\$	2 774,59\$
		SOUS-TOTAUX			8 719 908 736\$	33 295,08\$	5 549,18\$	2 774,59\$
		TOTAUX			12 571 096 796\$	48 000,02\$	8 000,62\$	3 999,94\$

LE PRÉSENT TABLEAU FAIT PARTIE ET
EST ANNEXÉ AU RÈGLEMENT #MRC-896